## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

				e et a i etique		are produc	tto Diolo,	biques			
es	I.1 Numéro du c FR-BIO-16.250-006				国際政策吸	I.2 Type d'Opé ☑ Opérateur ☐ Groupe d'o	•				
Partie I: Eléments obligatoires	I.3 Opérateur ou Nom Adresse Pays	groupe d'opérateur TRADIVAL site de N 1, rue Jules Rimet 8 France	/ligennes		447	I.4 Autorité co Autorité Adresse Pays	QUALIST	u Autorité / Orgai U <b>D (FR-BIO-16)</b> corges Bizet , 4720			
ie i: Eleme	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs  • Préparation										
Part	<ul> <li>I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production</li> <li>(d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques</li> </ul>										
1											
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.										
	I.7 Date, lieu	I.7 Date, lieu									
	Date	08 septembre 2023 16:10:01 +0200 CEST	Nom et signature	QUALISUD	4	Certificat vala	able du	21/06/2023	au	31/12/2024	
	Lieu	Marmande (FR)									
			5	)							

## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

		0 1									
	II.1 Répertoire des produi	its									
	Nom du produit		Code de la (CEE) nº 2 champ d'a	nomenclature 658/87 du Conse	combinée (NC) visé au règleme eil pour les produits relevant d èglement (UE) 2018/848	ent du					
Éléments facultatifs spécifiques	Viande bovine, fraîche ou réfrigérée : découpe et piéçage  Viande de mouton, fraîche ou réfrigérée : viande ovine  Biologique  diverse - découpe et piécage										
tatifs s	II.2 Quantité de produits										
s facul	II.3 Informations sur les t	erres									
ément	II.4 Liste des locaux ou de	s unités où l'activité est exercée par l'o	pérateur o	ou le groupe d'o	pérateurs						
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous- traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées										
Partie II:	Activité Opérateur	Description de l'activité ou des act point 5	ivités visé	es à la partie I,							
	Préparation	Viande bovine, fraîche ou réfrigér bovins		1	Réalisation d'une activité ou traitant pour un autre opérat responsable de l'activité ou d	eur, le sous-traitant restant					
	Préparation	Viande de mouton, fraîche ou réfr	igérée : Al	oattage d'ovins	<ul> <li>Réalisation d'une activité ou traitant pour un autre opérat responsable de l'activité ou d</li> </ul>	eur, le sous-traitant restant					
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848										
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant										
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848  Nom de l'organisme d'accréditation  Hyperlien vers le https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf certificat d'accréditation										